

Compte-rendu du CTPM du 7 février 2008

Au cours de ce CTPM, la CFDT était représentée par Marie-Ange SIFFREDI, secrétaire nationale, Karim ABED et Frédéric LAISNÉ, membres du bureau national.

Vous pouvez nous contacter pour toutes informations complémentaires concernant ce CTPM ou sur tout autre sujet à : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Vous trouverez toute l'info du Syntef-CFDT en ligne sur son blog : www.syntef-cfdt.com

Avant que le CTPM ne commence, la CGT et SUD, à la surprise des autres organisations syndicales qui n'avaient pas été prévenues malgré une réunion intersyndicale il y a moins d'une semaine, ont demandé à l'ensemble des organisations syndicales le boycott de cette réunion.

La CFDT, le SNUTEF, FO et l'UNSA ont refusé de s'associer à cette demande. Le quorum étant donc atteint, le CTPM a pu se tenir. La CGT et SUD ont quitté la réunion après lecture des déclarations préalables des organisations syndicales.

Nous vous rappelons à cette occasion la position du SYNTEF-CFDT qui est de siéger à toutes les instances paritaires (CTPM, CTPR, CTPC et CAP) afin d'obtenir le maximum d'informations au profit des agents sur les sujets d'actualité, et en particulier la RGPP en cette période difficile.

La CFDT a fait une déclaration préalable portant sur la RGPP :

Ainsi que le nouveau gouvernement l'avait annoncé, une réforme profonde de l'organisation de l'État a été engagée dès le 10 juillet 2007. Cette réforme dont l'objectif revendiqué par le gouvernement Sarkozy serait de permettre un meilleur accès aux services publics et une plus grande efficacité de l'Etat mais qui en réalité cache mal une approche beaucoup plus comptable de réduction des effectifs, objectif beaucoup plus sombre pour les services et n'ayant plus guère de rapport avec l'intérêt général.

Les dernières informations dont nous disposons semble indiquer qu'à la réduction importante des effectifs va s'ajouter la mise en place par voie législative de dispositions « favorisant » la mobilité des agents de l'Etat allant de l'affectation de tout agent d'Etat dans des fonctions publiques, des corps ou des grades différents du sien d'agent d'Etat ou de leur mise à disposition à temps plein ou à temps partiel jusqu'au licenciement pur et simple d'un agent contractuel qui n'accepterait pas le poste que l'administration lui proposerait dans le vaste cadre des restructurations. Vous comprendrez que ces dernières informations ne peuvent que nous inquiéter. Elles méritent des précisions de votre part.

La réforme de l'État est fort avancée et a d'ores et déjà conduit à la disparition des DDASS, des DDE ou bientôt des DRIRE qui sont en passe d'être incorporées à de méga structures administratives régionalisées.

C'est à ce titre que l'annonce d'une prochaine réorganisation des services du ministère du travail, dans le cadre de la RGPP (révision générale des politiques publiques), est à l'origine

d'une **très vive inquiétude des agents** quant à leur avenir professionnel et quant au devenir du service public du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle en général.

Cette inquiétude légitime s'est grandement trouvée confirmée par les premières orientations de cette réforme transmises aux agents le 12 décembre 2007 qui jetait quelques principes à la volée dont celui très significatif de **la régionalisation de l'inspection du travail**.

Cette régionalisation pourrait paraître rassurante dans un premier temps, car elle signifie le maintien de son indépendance conventionnellement obligatoire.

En effet, l'Inspection reste ainsi un service structuré du Ministère du Travail.

Mais la régionalisation de l'Inspection du travail fait naître aussi trois lourdes incertitudes :

1. L'indépendance de l'Inspection du Travail ne risque t-elle pas d'être tronquée par l'isolement de sections éloignées des DRTEFP qui ne bénéficieront plus de l'appui si important de l'échelon départemental. Ne risque t-elle pas d'être davantage soumises aux pressions de tous types, y compris de celle des préfets ? Pourront-elles réellement bénéficier d'un appui technique si important dans l'exercice difficile de leurs missions ?
2. L'éjection officielle de l'Inspection du Travail des directions départementales laisse clairement le champ libre à une gestion directe par les préfets, voire les conseils régionaux, des services de l'emploi et de la formation professionnelle. Et nous ne le souhaitons pas, ni pour les agents, ni pour le service public.
3. Le lien entre les missions emploi et travail seront-elles préservées à l'heure où le gouvernement propose au Conseil d'Orientation pour l'Emploi de mettre en place des contreparties aux allègements de cotisation ?

Ce ne sont que nos analyses et ce ne sont que des suppositions car malheureusement aucune indication sur l'avenir des missions Emploi / Formation / Administration générale / Statistiques, soit l'équivalent de **deux tiers** des agents travaillant dans les services déconcentrés et centraux, **ne nous a été donnée**.

Il nous faut obtenir des informations crédibles et sûres concernant la réforme en cours et nous vous les demandons.

Le SYNTEF-CFDT veut dénoncer devant vous l'absence de transparence dans la préparation de la réforme qui va tous nous concerner.

Une entreprise privée qui préparerait une réorganisation massive, avec des incidences sur les conditions d'emploi sans donner d'informations claires et régulières aux représentants du personnel et sans les consulter encourrait une condamnation pour délit d'entrave. Nicolas Sarkozy n'avait-il pas qualifié ces entreprises de voyous ?

Le SYNTEF-CFDT refuse cette conception tellement irrespectueuse du dialogue social qui dit : **« pas de discussion, on vous dira tout plus tard et ce sera à prendre comme cela, parce que nous estimons que c'est une réforme nécessaire »**

N'oublions pas que l'État demande aux entreprises du privé de négocier la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences avec les représentant du personnel... mais la RGPP se fait sans la moindre concertation, ni même information.

Au lieu de cela, les fédérations de fonctionnaires ont eu droit le 1^{er} février à une promesse d'une vague « concertation » avant la proposition d'une « petite loi » sur la mobilité des fonctionnaires qui ressemble à s'y méprendre au contenu d'un PSE.

Quelles sont les prochaines étapes, quelles concertations et accompagnements allez vous nous proposer ? Nous attendons des réponses car tous les agents du Ministère attendent ces réponses, angoissés.

D'autres organisations syndicales ont également fait des déclarations.

Les échanges avec le Dagemo ont permis d'obtenir les informations suivantes sur la RGPP :

Le Dagemo confirme qu'il y a actuellement beaucoup d'incertitudes et qu'il comprend les inquiétudes légitimes et naturelles des agents. Il admet que nous ne sommes pas dans un système de participation et de négociation, mais dans un système d'information descendante.

Néanmoins nous avons pu obtenir un certain nombre d'informations. Il nous a rappelé le but de la démarche qui est la révision de l'ensemble des politiques publiques, la modification des structures administratives, la réduction des dépenses publiques, et le non remplacement d'un départ en retraite sur deux.

Il nous a précisé que la décision pour notre ministère ne sera pas prise avant le mois d'avril ; que le périmètre de notre ministère n'est pas encore défini. Pour l'instant plusieurs audits sont en cours (menés par l'IGAS et l'inspection générale des finances).

Nous sommes concernés au premier chef par l'audit « politique de l'emploi » piloté par Michel Thierry (IGAS). Son rapport devrait être remis au ministre dans les tous prochains jours (si ce n'est déjà fait), mais restera confidentiel. Il développe plusieurs scénarii, et la décision finale sera prise sous la seule autorité de Xavier Bertrand.

Deux chantiers transversaux nous affecteront également :

- sur les évolutions statutaires : un projet de loi (« petite loi ») est en cours pour favoriser (ou imposer !) la mobilité des agents. *Nous communiquerons très bientôt sur ce sujet.*
- Sur l'organisation territoriale de l'État : un niveau régional renforcé, qui devient le niveau de droit commun où la suppression de l'échelon départemental est confirmée. Pour nos services, deux scénarii sont sur la table :
 - . tous nos services départementaux sont intégrés dans la DRTEFP, avec maintien d'un réseau départemental de proximité. Ce scénario est privilégié et souhaité par nos deux ministres.
 - . le deuxième scénario est celui d'un transfert total des services départementaux (sauf inspection du travail) au sein des préfetures.

Par ailleurs une certitude : le nombre de directions d'administration centrale sera divisé par deux (pour l'ensemble des ministères).

Autre motif d'inquiétude : le Dagemo nous a précisé que lorsque les décisions seront prises, la contrainte sera très forte. En revanche il s'est engagé à une concertation sociale avec les organisations syndicales dès qu'il aura connaissance des grandes lignes du projet (Avril-Mai). Il a par ailleurs dit qu'il conviendrait, pour sauvegarder les effectifs du ministère du travail, de redéployer les agents sur le secteur travail !

Devant nos inquiétudes, le Dagemo nous confirme que la RGPP n'aura pas d'influence sur l'exécution du Plan de modernisation de l'inspection du travail (PMDIT).

Plan de modernisation de l'inspection du travail (PMDIT)

Jean Bessière (DGT) a rappelé les objectifs du PMDIT et a voulu redéfinir le caractère généraliste de l'Inspection du travail, au sens du BIT confirmé par la Confédération Européenne des Syndicats qui vient de publier une étude sur l'Inspection du travail française.

La DGT va prochainement renforcer le soutien méthodologique aux agents de contrôle par la mise en place de différents outils (Dgt Info, supports méthodologiques...). Elle souhaite également renforcer la protection fonctionnelle.

La CFDT a évoqué les problèmes suivants :

- nous réclamons que les nouvelles sections d'inspection soient dotées de secrétariats à la mesure de leurs besoins ;
- nous demandons à nouveau la création de nouvelles sanctions administratives permettant d'améliorer l'efficacité répressive de l'Inspection du travail ;
- nous insistons sur la nécessité d'améliorer le traitement des procès-verbaux de l'inspection du travail auprès des Parquets, et le suivi des procédures.

Jean Bessière nous a répondu que l'Observatoire des suites pénales était une priorité, qu'une analyse des suites était en cours dans tous les départements, et que le ministère de la Justice organisait le même type d'analyse sur ses propres procédures, ce qui permettra d'obtenir des observations fiables et de prendre les mesures nécessaires pour améliorer le traitement des PV de l'inspection du travail.

Il nous a confirmé l'existence de lourds dysfonctionnements.

Création de sections d'inspection

La création de 51 sections d'inspection a été mise au vote.

Le Syntef-CFDT, depuis toujours, soutient systématiquement toute création de section d'inspection ou de postes d'agents de contrôle.

Nous avons donc, bien évidemment, voté pour la création de ces sections.

VOTES :

Pour : Administration, CFDT, FO

Ont refusé de prendre part au vote : SNU et UNSA.

Projets de décret et d'arrêté de délégation de gestion des personnels de la DGEFP

Suite au transfert de la DGEFP au Minefe et à l'affectation des agents dans ce ministère à compter du 1^{er} janvier 2008, la Dagemo a présenté au CTPM un projet de décret et d'arrêté portant délégation de pouvoir de ces personnels au Minefe.

La CFDT est intervenue sur la rédaction de l'arrêté de délégation de gestion et a demandé à ce que les agents, tant qu'ils n'auraient pas éventuellement opté pour un détachement dans ce ministère, puissent continuer à percevoir le régime indemnitaire du ministère du Travail qui, pour beaucoup d'entre eux, est plus favorable à celui du Minefe.

La Dagemo a indiqué qu'il n'était pas possible de prendre en compte notre demande, et nous avons voté contre ces deux projets.

VOTES :

Pour : Administration

Contre : CFDT, SNU

Abstention : FO, UNSA

Questions diverses :

Sur notre interpellation, la Dagemo nous a indiqué qu'une solution avait été trouvée pour la prise en charge de la restauration des agents d'Ile de France et d'Administration Centrale en formation au CIF de Montrouge.